



PROCES-VERBAL N°04
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 03/12/2018

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusés : Michel CORNIAUX, Pierre BIENVENU

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

08/01/2019

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 28/12/2018

05/02/2019

05/03/2019

02/04/2019

02/05/2019

05/06/2019

02/07/2019

Le P.V n°03 est approuvé.

Merci de prévoir dès maintenant un retour des luxmètres fin mai pour étalonnage

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VERVINS – STADE LA BRIQUETTERIE 1 – NNI 027890101**

Cette installation était classée en Niveau 3 jusqu'au 26/11/2018 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Septembre 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 3. (**Dossier déjà transmis à la CFTIS pour décision**).

- **VERVINS – STADE DE LA BRIQUETTERIE 2 – NNI 027890102**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Septembre 2018

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Novembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Reboucher les trous devant les buts

1.3 Changements de niveau de classement

- **SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 3 – NNI 026910103**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 08/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Juillet 1996
- PV CDS du 02 Juillet 1996
- Rapport de visite effectuée le 08 Novembre 2018 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.
- Tests in situ du 31/10/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 1 – NNI 026910101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 15/10/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 15/11/2018.

Eclairement moyen horizontal : 399 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 31/01/2024 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 15/10/2018.

Eclairement moyen horizontal : 512 Lux

Facteur d'uniformité : 0.61

Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15/10/2020.

- **TERGNIER – STADE LEO LAGRANGE VOUEL – NNI 027380201**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2018.

Eclairement moyen horizontal : 350 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101 (RAPPEL)**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2023 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 26/03/2019.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 26 Juin 2018 par Mr Mickael AUBRY – Membre de la CRTIS indiquant les points importants à mettre en place pour un classement en Niveau 4.

La Commission précise que les travaux suivants ou aménagements doivent être réalisés pour permettre un classement en Niveau 4 :

- Bancs de touche joueurs 5m
- Banc de touche délégué 1,5m
- Vestiaires joueurs 20m² (actuellement 16m²)
- Vestiaire arbitre 12m² (actuellement 9m²)
- Local délégué (6m²) éventuellement localisé dans un vestiaire arbitre
- Protection supplémentaire grillagée 1,50m de part et d'autre de la sortie de la zone protégée

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ANZIN ST AUBIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 620370201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 24 Novembre 2018
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 03 Décembre 2028.

- **ANZIN ST AUBIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 620370202 (NOUVEAU)**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 03 Décembre 2028.

- **AVION – STADE FREDERIC POUMAER – NNI 620650501**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12/10/2018
- Plan de l'aire de jeu
- Tests in situ du 14/02/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **BREBIERES – STADE MAURICE GROSSEMY 2 – NNI 621730102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 09/11/2018
- PV CDS du 25/11/2013 et du 09/11/2015

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03 Décembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Janvier 2019 :

- Réduire la longueur du terrain à 105m

- **VAUDRICOURT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628360101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03 Décembre 2028.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/12/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALONNE RICOUART – STADE STEPHAN LOJTEK 1 – NNI 621940201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 12/12/2018 et l'éclairage en Niveau E5 jusqu'au 31/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Juillet 2018

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **LA BASSEE – STADE ROLAND JOLY 1 – NNI 590510101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 24 Janvier 2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Janvier 2019 :

- Tracer la zone technique
- Mettre en conformité les bancs de touche joueurs : longueur de 2,50m

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **GRENAY – STADE ADRIEN VISEUX 3 – NNI 623860103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission demande une modification du plan masse comme suit :

- Le dégagement derrière la ligne de but peut être rapporté à 2,50m sur la largeur inaccessible au public
- Le dégagement derrière la ligne de but accessible au public doit être porté à 6m sur toute la largeur (ou réduit selon les spécifications de l'article 1.1.7 b)

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **WINGLES – STADE MICHEL BERNARD 3 – NNI 628950103**

Cette installation était classée en Niveau 5 sy jusqu'au 20/02/2017.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission demande une modification du plan masse comme suit :

- Le dégagement derrière la ligne de but peut être rapporté à 2,50m sur la largeur inaccessible au public
- Le dégagement derrière la ligne de but accessible au public doit être porté à 6m sur toute la largeur (ou réduit selon les spécifications de l'article 1.1.7 b)

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LIBERCOURT – GYMNASSE ANTOINE VICTOR – NNI 629079901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/02/2018
 - PV CDS du 12 Juillet 2016
 - Plan d'ensemble
 - Plan des vestiaires
 - Rapport de la visite effectuée le 19/10/2018 par Monsieur Jean Paul TURPIN - Membre de la CRTIS
- La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOEUX LES MINES – STADE DU COSEC – NNI 626170201**

Cette installation est en Niveau 5 SYE jusqu'au 09/01/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 13/04/2018.

Eclairage moyen horizontal : 213 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emin/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **VERMELLES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 628460102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 25/08/2026.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Novembre 2018 et transmet le document à la CFTIS pour information.

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT OMER – COMPLEXE SPORTIF CHARLES DE GAULLE – NNI 627650102**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 24/10/2018 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 04/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Juillet 2018
- PV CDS du 02 Juillet 1996
- Tests in situ du 06/11/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Janvier 2019 :

- Tracer la zone technique
- Revoir le traçage des lignes de touche longitudinales qui ont tendance à se déformer

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 1 – NNI 621930101**

Cette installation est en Niveau 3 jusqu'au 14/10/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 24/11/2018.

Eclairement moyen horizontal : 794 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **CAMIERS – STADE JACQUES ETIENNE – NNI 622010101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 23/07/2024 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 04/09/2018.

Eclairement moyen horizontal : 160 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04/09/2020.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AUBY – COMPLEXE SPORTIF JOLIOT CURIE – NNI 590280301**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03 Décembre 2028.

- **CRESPIN – STADE EDMOND ROMBY 2 – NNI 591600102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03 Décembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Janvier 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **FOURMIES – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 592490103 (NOUVEAU)**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Octobre 2018
- PV CDS du 24 Juin 2015
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 03 Décembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Janvier 2019 :

- Réduire la longueur de l'aire de jeu qui ne doit pas dépasser 68 m

- **HERGNIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593010201 (Dossier retourné au District)**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Octobre 2018
- Plan d'ensemble

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 à la réalisation des travaux suivants :

- Largeur de dégagement entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré : 2,50m minimum (la largeur de l'aire de jeu devant faire au moins 55m)

- **HERGNIES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 593010202 (Dossier retourné au District)**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission suspend la décision en Niveau Foot A 11 à la réalisation des travaux suivants :

- Largeur de dégagement entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré : 2,50m minimum (la largeur de l'aire de jeu devant faire au moins 55m)

- **LANDAS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 593300102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Octobre 2018
- PV CDS du 24 Juin 2015
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03 Décembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Janvier 2019 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

- **MARPENT – STADE DES CHEMINOTS – NNI 593850201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03/05/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Septembre 2018
- PV CDS du 10 Septembre 2018
- Plan de l'aire de jeu

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **VIEUX CONDE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 596160102**

Cette installation n'est plus classée depuis 2010.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Août 2018
- PV CDS du 24 Juin 2015
- Plan d'ensemble

La Commission retourne le dossier au district et demande la fourniture des tests in-situ initiaux pour étudier le dossier.

La Commission rappelle qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut se dérouler sur l'installation.

1.2 Confirmations de niveau de classement

• LANDAS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593300101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Octobre 2018
- PV CDS du 24 Juin 2015
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23 Octobre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Janvier 2019 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique
- Tracer les terrains de foot réduits A8 en respectant les zones de sécurité de 2,50m entre les lignes de touche A8 et la ligne de but du foot à 11 ou la ligne médiane.
- Supprimer les arceaux de soutien de filet des buts et mettre en place deux perches de suspension de filet minimum par but

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

• MASNÿ – COMPLEXE SPORTIF GUY DRUT – NNI 593900201

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 30/06/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de la tribune/vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 09 Mars 2019.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Janvier 2019 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

• CRESPIÿ – STADE DES METALLOS – NNI 591600201

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

Suite à la visite du 20 Juillet 2018, la Commission prend connaissance que le terrain est utilisé par des enfants comme aire de jeu et n'est plus tracé.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de l'installation.

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CRESPIN – SALLE DE LA RENAISSANCE – NNI 591609901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission reprend le dossier suite au PV 03 du 12 Novembre 2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Novembre 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03 Décembre 2028.

- **AUBY – SALLE JOLIOT CURIE – NNI 590289901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- PV CDS du 22/09/2016
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 19/11/2018 par Monsieur Gilles BRIOU - Membre de la CRTIS

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/12/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ROUBAIX – PARC DES SPORTS 2 – NNI 595120402**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03/12/2028.

- **ROUBAIX – PARC DES SPORTS 3 – NNI 595120403**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 03/12/2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMOUETS CAPPEL – STADE ROGER FLENGHI 1 – NNI 590160102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Mai 2018
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau 5 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission demande que lui soit transmis des photos et attestation montrant que les buts amovibles ont bien été déplacés en dehors des 2,50m de sécurité.

Elle précise qu'en l'absence de ce document, l'installation sera retirée du classement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Janvier 2018 :

- Tracer la zone technique
- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
- Compléter la main courante derrière le but n°1 et sur une partie de la longueur de l'aire de jeu côté vestiaires

1.3 Changements de niveau de classement

- **ARNEKE – STADE MUNICIPAL - NNI 590180201**

Cette installation est classée en niveau Foot A 11 jusqu'au 8/10/2022

La commission prend connaissance du rapport de la CDTIS Flandres confirmant la conformité des vestiaires joueurs nouvellement réalisés à 25m² et arbitre existant à 6m²

La commission prend en compte l'engagement écrit de la Mairie du remplacement des buts actuels au plus tard en Décembre 2018 et de porter la largeur réglementaire des dégagements de sécurité à 2,50m entre les lignes de touche de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission donne un avis favorable à la réduction de la largeur de l'aire de jeu à 55m (longueur 95 m) pour permettre le respect des dégagements de sécurité.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 8/10/2028.

La Commission demande à la Collectivité de se rapprocher du District Flandres pour le contrôle des travaux réalisés.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **CAPPELLE EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DES SOLLIERES – NNI 591290201**

Cette installation est classée en niveau 6 sy jusqu'au 17/08/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation pour le seul changement du revêtement en gazon synthétique et des documents transmis.

Elle prend en compte que les vestiaires et autres éléments du classement actuel sont inchangés

Elle émet un avis favorable pour une installation en Niveau 6 SYE

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 3 – NNI 595990103**

Cette installation est classée en niveau 5 sy jusqu'au 16/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation, reçue par la CRTIS le 03 Décembre 2018, pour le seul changement du revêtement en gazon synthétique et des documents transmis.

Elle prend en compte que les vestiaires et autres éléments du classement actuel sont inchangés.

Elle émet un avis favorable pour une installation en Niveau 5 SYE sous réserve que la largeur des dégagements de 2,50m le long de la ligne avant le 1^o obstacle rencontré soit respectée.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **DUNKERQUE – STADE MARCEL TRIBUT 1 – NNI 591830101**

Cette installation est en Niveau Travaux (NIV 3) jusqu'au 30/06/2021 et l'éclairage en Niveau E entraîné jusqu'au 29/11/2020.

Eclairement moyen horizontal : 1250 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E2. (Dossier déjà transmis à la CFTIS pour la réunion du 29/11/2018)

- **LILLE-HELLEMMES – COMPLEXE SPORTIF A. CORNETTE 2 – NNI 593500102**

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 21/10/2027.

Eclairement moyen horizontal : 175 Lux

Facteur d'uniformité : 0.41

Rapport Emini/Emaxi : 0.27

La Commission prononce le classement de l'éclairage en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 03/12/2020.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN 1 – NNI 591240201**

Cette installation est en Niveau 3 jusqu'au 15/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/11/2018.

Eclairement moyen horizontal : 251 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **ROUBAIX – STADE DUBRULLE VERRIEST – NNI 595120101**

Cette installation est en Niveau 3 jusqu'au 14/06/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 10/11/2017.

Eclairement moyen horizontal : 217 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2020.

Eclairement moyen horizontal : 260 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La Commission demande que lui soit transmise une étude d'éclairement.

3.4 Avis préalables

- **LILLE-HELLEMMES – COMPLEXE SPORTIF A. CORNETTE 2 – NNI 593500102**

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 21/10/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 191 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.70

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ERCUIS – STADE MUNICIPAL – NNI 602120101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Octobre 2018
- Rapport de visite effectuée le 23 Octobre 2018 par Mr D LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 03/12/2028 et demande à la CDTIS de vérifier la hauteur des buts sous la barre transversale.

- **LAVERSINES – STADE FERNAND CATEIGNE – NNI 603550101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Septembre 2018
- Rapport de visite effectuée le 16 Septembre 2018 par Mr D LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu' à la mise en conformité de la largeur du dégagement entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré (abri de touche) à savoir 2.50m minimum.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FROISSY – STADE PAUL VASSELLE 1 – NNI 602650101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 03/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Mai 2018
- Rapport de visite effectuée le 04 Septembre 2018 par Mr D LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/05/2028.

1.3 Changements de niveau de classement

- **ESTREES SAINT DENIS – STADE DES CHARMILLES 2 – NNI 602230102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Novembre 2018
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 19/11/2018 par Monsieur Pierre BIENVENU - Membre de la CRTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **HENONVILLE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 603099901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15/07/1995
 - PV CDS du 07 Juin 2013
 - Plan des vestiaires
 - Rapport de la visite effectuée le 30/10/2018 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CRTIS
- La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/12/2028. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Janvier 2018 :

- Tracés spécifiques Futsal (même en tracés provisoires pour la compétition)

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 2 – NNI 601390102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 11/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/11/2018.

Eclairage moyen horizontal : 157 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emin/Emaxi : 0.51

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/11/2020.

- **CLERMONT – STADE DE LA CROIX ST LAURENT 1 – NNI 601570101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/04/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 25/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 171 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emin/Emaxi : 0.62

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 16/03/2020.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN « CENTRE FORMATION – AMIENS SC » – NNI 800211801**

Cette installation est en cours de classement.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission ne peut donner un avis favorable sur le projet que pour un Niveau E5 en l'absence d'une étude d'éclairage complète (tiré ordinateur) avec emplacement des mâts et mentionnant entre autres les valeurs de Glare Rating (GR), facteurs d'éblouissement.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN « CENTRE FORMATION – AMIENS SC » – NNI 800211801**

Cette installation est en cours de classement.

La Commission prend connaissance du plan des vestiaires ainsi que du rapport de visite effectué le 05/11/2018 et transmet les documents à la CFTIS pour information.

- **LE HAMEL – STADE COMMUNAL – NNI 804110101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 18/04/2027.

La Commission prend connaissance des photos de la mise à distance réglementaire des buts A 8 et de la main courante.

Remerciements